



## ARRÊTÉ N°108/2023

### **Circulation interdite sauf riverains VC08 La Garenne/ Malaunay VC20 Rte de Malaunay/ Tartifume Du 03 au 15 Juillet 2023**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### **ARRÊTE**

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réhabilitation du réseau eaux usées, la circulation sera interdite sauf riverains sur la VC08 la Garenne, Malaunay et sur la VC20 rte de Malaunay/ Tartifume du 3 au 15 juillet 2023.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Une déviation par la RD68 les Prés Beaux sera mise en place.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 23/06/2023

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**





